

MUNICIPALITÉ DE I AC-TREMBI ANT-NORD

Consultation publique - Samedi 14 janvier 2023, 14h

Bonjour à tous et à toutes,

Une consultation publique sera tenue, en présentiel et en ligne, le samedi 14 janvier 2023 à 14h au 144 rue du Couvent, Mont-Tremblant, immédiatement avant la séance du Conseil municipal.

À cet effet, vous trouverez les avis publics des projets de règlement qui seront à l'ordre du jour de la consultation publique du 14 janvier 2023 dans l'onglet Avis publics de notre site internet.

- → La consultation publique portera sur les projets de règlements suivants :
 - 1. Projet de Règlement n°2022-15 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage

Les modifications visent notamment les éléments suivants :

- Le retrait de l'usage unifamilial dans les zones forestières FOR-1, FOR-2, FOR-3 dans la grille des usages et normes.
- 2. Projet de Règlement n° 2022-21 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage

Les modifications visent notamment les éléments suivants (Zone VA-9) :

- Dans la zone VA-9 (lac Bibite), le retrait de la superficie minimale d'implantation au sol du bâtiment principal.
- 3. Projet de Règlement n° 2022-22 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage

Les modifications visent notamment les éléments suivants (Zone VA-9) :

- Dans la zone VA-9 (lac Bibite), le déboisement maximal autorisé dans les espaces libres d'un terrain est de 900 m²;
- Modification de l'article 9.6 pour assurer la clarté de l'obligation concernant le respect de l'état naturel afin de conserver un écran végétal, et ce même si le pourcentage d'espace naturel exigé est atteint;

 De s'assurer que si la végétation existante ne correspond pas à la définition d'espace naturel du présent règlement ni à la densité de plantation suivante ou que l'espace a déjà été déboisé, le requérant d'une demande de permis pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal doit s'engager à planter une combinaison de végétaux représentant les trois strates.

L'ordre du jour de la consultation publique et de la séance du Conseil ainsi que les instructions pour y participer en ligne vous seront communiquées au retour des fêtes.

Merci de votre attention et passez de joyeuses fêtes!

Municipalité de Lac-Tremblant-Nord

2